



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE

## AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle que le conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 24 septembre 2019, un règlement portant le numéro 483 relatif à la constitution d'un comité administratif et aux pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil de la MRC et abrogeant le règlement numéro 388.

Le règlement numéro 483 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

Le règlement numéro 483 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Mont-Laurier ce 10<sup>e</sup> jour d'octobre 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Me Mylène Mayer